

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 017-211700869-20221212-D2022_10_058-DE



Délibération N° 2022/10/058

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

Quorum : 14

OBJET : NOUVEAUX TARIFS CIMETIERE

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, LATOUCHE Céline, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDEAU Samuel, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, WATTEBLED Stéphane pouvoir à CARTON Jean-Pierre, Le MENI Nadège pouvoir à LATOUCHE Céline, DAVID Claudia pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusés : MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent

Secrétaire de séance : SIAUDEAU Michel

Monsieur le Maire propose la création de nouveaux tarifs afin de permettre la vente de fosses murées d'occasion.

Les tarifs proposés lors de la commission finances du 8 novembre étaient basés sur les tarifs de Saintes. Après analyse et recherche sur Google et les tarifs pompes funèbres, il semble judicieux de ne pas tenir compte des tarifs de Saintes et de se rapprocher des tarifs appliqués plus largement.

Voici la nouvelle proposition de la commission finances du 05/12/22 :

1 place : 850€

1 place hors sol : 900€

2 places : 1250€

A ce prix il faut ajouter le tarif de la concession en fonction de la durée choisie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux tarifs tels que proposés ci-dessus.

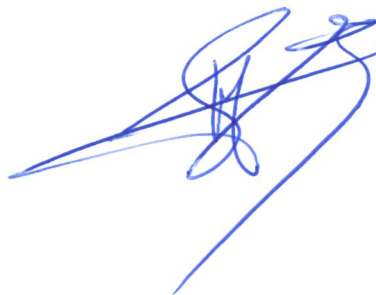
Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Michel SIAUDEAU



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le